

B. H.
Joseph Drene
Lemay

Le vingt trois Juin mil
huit cent quatre vingt cinq
nous me' soussigné, avons baptisé
Joseph Drene me' le seule fils
legitime de Paul Lemay en thera-
peur et de Marie Pelletier de cette
Paroisse de paroisson à St-Jean
Baptiste Et d'abord au lieu
et la paroisse Paroisse Landan

en épanse de cette Paroisse
le curé en le a signé me'
moi, le prêtre et le paroisson
ont même en cas de le faire
lecteur paré.
Basil de J'osé